

AMICALE DES PECHEURS DE COUDUN

Conseil d'Administration du vendredi 09 janvier 2015

Ordre du jour :

- 1) Préparation de l'Assemblée Générale
- 2) Questions diverses (repas et ouverture)

Compte rendu

Le Conseil s'est tenu à partir de 18h30 sous la présidence de J. Gasnot. Les 8 membres du Conseil, ainsi que Jean Luc Bas, avaient répondu à la convocation. L'objectif principal de la réunion était de préparer l'Assemblée Générale du dimanche 8 février 2015 ainsi que l'ouverture de la Pêche du samedi 21 mars 2015.

1) Préparation de l'Assemblée Générale et de l'ouverture 2015

Les menus sont choisis, les prix sont débattus et fixés comme indiqué sur la convocation à l'Assemblée Générale qui sera envoyée aux pêcheurs. Le Président est chargé de contacter assez rapidement le traiteur. Les dates importantes de l'année 2015 sont rappelées ou fixées (voir la feuille en annexe).

Le Trésorier intervient pour faire lecture du bilan financier de l'année 2014 faisant ressortir un déficit de 2.711,84 € et un avoir de 5.612,60 € au 31 décembre 2014. Pour assainir la trésorerie, en comptant sur 35 sociétaires et une action à 107 € il faudra lâcher moins de truites en 2015... Sur la base des 28 retours de cartes de la saison 2013 (sur 37 pêcheurs), il estime que 122 kg de truites sont restées dans la rivière. Le permis est passé de 69 à 70 €. Il sera proposé d'augmenter le prix de l'action de 2 € la faisant passer de 105 à 107 € lors de l'Assemblée Générale (sauf proposition(s) contraire(s) des sociétaires). Il faudrait dans ce cas déboursier 177 € pour pêcher à Coudun (tarif adulte) en 2015. Les tarifs des permis et actions particuliers (permis à la journée, jeunes...) sont également ajustés en fonction des tarifs fournis par la Fédération comme indiqué sur la feuille « ouverture de la pêche » qui sera envoyée après l'Assemblée Générale.

2) Questions diverses

Le Président nous informe que le pisciculteur a bien enregistré les commandes de poissons pour 2015. Il donne lecture d'un document reçu de la Fédération intitulé « *Convention portant sur la mise à disposition de parcours de pêche réciprocaires* » à faire signer aux associations qui acceptent la « réciprocité ». Une discussion s'engage par rapport à l'interprétation de ce document. Le Président nous indique que la Mairie lui a envoyé un courrier demandant combien la société comptait de « jeunes membres » et quels tarifs leur étaient appliqués, sans doute par rapport à l'octroi d'une subvention. Pour attirer à nouveau de jeunes recrues, il sera également proposé de modifier les tarifs d'adhésion pour cette catégorie. On passerait de 33 à 25 € jusqu'à 12 ans et de 66 à 50 € de 12 à 18 ans. Il demande si le compte rendu de l'Assemblée Générale 2014 amène des commentaires. Aucune remarque n'est formulée. La question du « droit d'entrée », à la limite de la légalité, est posée. Après discussion, la proposition de diminuer ce droit en le faisant passer de 40 à 30 € sera soumise au vote lors de l'Assemblée Générale. Le Trésorier demande que la ligne droite du « pré tortue » soit placée en réserve pour servir de nurseries et que cette proposition soit également soumise au vote des adhérents. Il rappelle que les élections auront lieu à la fin de l'année 2015 et propose de lancer un appel à candidature(s) le dimanche 8 février. Il demande en outre de fixer dès aujourd'hui une date. Le problème de la réservation des salles, en particulier en fin d'année, nous amène à procéder autrement. Il faudra fixer cette date à partir du moment où une salle nous sera réservée. On fera le point lors de l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Président à 20h.

Les secrétaires M. Leblond et H. Rollet